

Intitulé du titre ou diplôme	DE MONITEUR EDUCATEUR
Code RNCP	RNCP39643
Niveau	Niveau 4
Objectifs et contexte de la certification	Le moniteur éducateur exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande de la personne accueillie ou accompagnée. Le moniteur éducateur contribue à l'accompagnement socio-éducatif d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de vulnérabilité et/ou en situation de handicap. Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs. Le moniteur éducateur concourt au projet éducatif spécialisé. Il est force de proposition dans la conception et l'animation d'activités éducatives individuelles ou collectives à visée inclusive en cohérence avec les projets personnalisés et le projet d'établissement. Il est amené à déployer ses actions dans et hors l'établissement ou le
Secteur d'activité	Le moniteur éducateur exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur privé non lucratif ou du secteur public. Le moniteur éducateur intervient, à titre d'exemple, dans le secteur de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions, du handicap ou du grand âge
Certificateur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE Ministère chargé de la solidarité
Date échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Validation par blocs de compétences	L'obtention de la certification est conditionnée par la validation des trois blocs de compétences. Chaque bloc de compétences est validé séparément. Leur validité est illimitée dans le temps
Passerelles/Suites de parcours	Les titulaires du DEME peuvent poursuivre leur cursus vers les formations de niveaux 6. Les possibilités de passerelles et de poursuite de parcours sont consultables sur la fiche France Compétences du titre visé : https://www.francecompetences.fr/recherche-resultats/?types=certification&search=&pageType=certification&active=1
Textes de référence	Décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.